

marches-securises.fr

PUBLICATION



ÉTABLISSEMENT

La Seyne sur Mer - Service
Marchés Publics (83)
Hôtel de Ville
Quai Saturnin Fabre
83500 La Seyne sur Mer

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA
CONCURRENCE

FOURNITURES

Section 1 : Identification de l'acheteur**Nom complet de l'acheteur :** Ville de la Seyne sur Mer**Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 21830126500011

Code postal / Ville : 83500 La Seyne sur Mer**Groupelement de commandes :** Non**Section 2 : Communication****Moyens d'accès aux documents de la consultation**Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>**Identifiant interne de la consultation :** 90MAPA 06/2024**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** Oui**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non**Nom du contact :** Mairie de La Seyne sur Mer**Section 3 : Procédure****Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte**Conditions de participation :**

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : A ce stade, il est demandé le formulaire DC1 incluant les attestations sur l'honneur requises par le Code de la Commande Publique.

Capacité économique et financière : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices.

Capacités techniques et professionnelles : Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Technique d'achat : Sans objet**Date et heure limite de réception des plis :** Vendredi 12 avril 2024 - 12:00**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite**Réduction du nombre de candidats :** Non**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui**L'acheteur exige la présentation de variantes :** Non**Section 4 : Identification du marché****Intitulé du marché :** Achat, livraison et installation de consignes de plage**Classification CPV :** 92332000**Type de marché :** Fournitures**Description succincte du marché :** La consultation a pour objet l'achat, la livraison et l'installation de consignes de plage pour les besoins de la Commune de La Seyne-sur-Mer.

Le marché prendra effet à compter de la date de notification au titulaire, et ce jusqu'au 31 décembre 2024.

Il pourra être reconduit trois fois par reconduction tacite, pour une durée d'une année civile à chaque fois, soit pour les années 2025, 2026 et 2027.

La consultation donnera lieu à l'établissement d'un accord-cadre à bon de commande conclu avec un seul opérateur économique et qui s'exécutera au fur et à mesure de l'émission de bons de commande sans négociation, ni remise en concurrence sur la base des prix unitaires du bordereau de prix unitaires quantitatifs estimatifs, dans les limites de seuils suivantes :

Montant minimum annuel : 0 EUR HT / an

Montant maximum annuel : 50 000 EUR HT / an.

Lieu principal d'exécution : Sur différents sites de la Commune de La Seyne sur Mer (83).

Durée du marché (en mois) : 48

Valeur estimée hors TVA : Valeur maximale : 200000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires :

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la faculté de mettre en œuvre, le cas échéant, les dispositions de l'article L 2122-1, R 2122-4 et R 2122-7 du Code de la Commande Publique.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Toulon.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- avant la conclusion du contrat, la présente consultation peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions des articles L.551-1 et suivants du code de justice administrative;

- à compter de sa signature, la présente consultation peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions des articles L.551-13 et suivants du code de justice administrative;

- le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, dans des conditions définies par le Conseil d'Etat dans sa décision Département de Tarn-Et-Garonne du 4 avril 2014 (no358994).

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Toulon.

Date d'envoi du présent avis

28 mars 2024